

J'ai constaté que dans le cas des fonctionnaires le problème ne provient pas de la loi sur les langues officielles elle-même. La loi a été débattue et ses principes étudiés lors d'une autre législature. A la suite de cet examen, tous les partis de la Chambre ont appuyé à ce moment-là les principes de la loi sur les langues officielles. Pour les fonctionnaires dont j'ai parlé, la question importante n'est pas de savoir ce que dit la loi, mais de savoir quelle est la véritable intention du gouvernement qui propose cette résolution.

J'ai écouté le ministre des Finances (M. Turner), député de la circonscription voisine de la mienne, Ottawa-Carleton, et qui, comme moi, représente un grand nombre de fonctionnaires. Il a dit cet après-midi que la résolution ne visait pas à rouvrir un vieux débat. On peut être excusé d'en douter d'après ce qu'on a entendu à la Chambre. A mon avis, nous devrions clore le débat, monsieur l'Orateur. Il a dit que cette résolution était une révision des principes selon lesquels il faut appliquer la loi dans la Fonction publique.

Monsieur l'Orateur, elle va beaucoup plus loin qu'un simple examen. Elle revient, à mon avis, à dire ceci: il faut inclure, dans les lois du pays, des principes visant à défendre les intérêts des fonctionnaires, surtout des fonctionnaires unilingues, de toutes les régions du Canada. Le ministre a dit que le but de cette résolution était de réfuter les arguments en faveur du séparatisme. Nous devons aller plus loin et la Chambre doit faire une déclaration qui coupera l'herbe sous le pied aux séparatistes.

Lorsque j'ai parlé aux fonctionnaires—nous discutons de cette question—ils m'ont rappelé que ce même gouvernement a refusé continuellement de présenter des modifications à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique; ces modifications, attendues depuis longtemps, porteraient sur l'élargissement des droits de négociation des fonctionnaires; c'est le même gouvernement, monsieur l'Orateur, qui n'a appuyé que du bout des lèvres le principe de l'indexation complète des pensions dans la Fonction publique, principe que nous appuyons, mais qui a fait valoir des arguments que je qualifierais de mesquins pour éviter de saisir la Chambre de la question. Le gouvernement n'a pris, dans ces domaines, aucune initiative importante pour les fonctionnaires.

● (2020)

Est-il étonnant alors que ces derniers considèrent avec scepticisme la proposition faite à la Chambre? J'ajouterais immédiatement qu'ils ne sont pas sceptiques quant au texte; mais ils le sont quant à la véritable intention du gouvernement. Ils nous demandent, à moi et à d'autres, quelle assurance ils peuvent avoir que ces neuf points importants, si longtemps attendus, auront des répercussions sur les activités quotidiennes dans la Fonction publique du Canada et continueront d'en avoir dans les bureaux où travaillent les fonctionnaires.

Le fait est, et on l'a déjà dit, que le gouvernement a dangereusement négligé de donner au public canadien une explication franche et globale de la loi sur les langues officielles et de la politique gouvernementale à ce sujet. Il n'a pas expliqué aux Canadiens, et particulièrement aux fonctionnaires, ce que signifie réellement et de façon pratique cette loi, et ce qui en découle. Il est certain que

Langues officielles

toutes les mesures qui n'ont pas été prises doivent l'être maintenant pour que tout malentendu possible puisse être corrigé, que toutes les mauvaises interprétations qui courent dans la capitale nationale puissent être éliminées et que tous les Canadiens, et pas seulement les fonctionnaires, comprennent le sens et l'effet véritables de ces statuts et de ces politiques.

J'ai parlé à des milliers de fonctionnaires au cours de l'automne 1972. Je dois dire, et c'est tout à leur honneur, qu'ils ont en général soutenu les principes de la loi sur les langues officielles.

Des voix: Bravo!

M. Baker: C'était là leur position. Ils ont reconnu que la loi avait pour fin de donner un statut égal aux deux langues officielles à la Fonction publique et dans le gouvernement canadien. Aux termes de la loi, les deux langues officielles, et je cite:

ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Le Parlement a voté cette loi. Le gouvernement qui l'avait présentée avait pour devoir de s'assurer que tous les fonctionnaires et tous ceux qui envisageaient d'entrer à la Fonction publique soient traités sur un pied d'égalité et possèdent le même statut. Tous les députés de la Chambre et surtout ceux du parti ministériel doivent donc veiller, lors de la mise en œuvre du programme de bilinguisme à la Fonction publique, à ce que tous les fonctionnaires soient traités sur un pied d'égalité et de façon équitable.

Le problème est très grave. Si nous parvenons à résoudre les problèmes des fonctionnaires qui travaillent pendant cette période de transition, période où nous essayons de rattraper 105 années d'histoire dans un délai relativement bref, nous aurons fait un grand pas pour encourager et promouvoir les principes établis dans la loi sur les langues officielles.

Je l'ai déjà dit et je le dirai encore, la politique de bilinguisme signifie que, dans la mesure où ce sera possible, les Canadiens auront le droit d'obtenir des services gouvernementaux fédéraux dans l'une ou l'autre des langues officielles. Nous devons continuer à assurer l'égalité de tous les citoyens. Nous devons nous engager à la leur assurer. N'oublions pas que l'entrée et l'avancement dans la Fonction publique doivent être fondés sur l'égalité des chances offertes à tous les Canadiens. Tous les députés se doivent de veiller à ce que la Fonction publique soit un endroit où les Canadiens peuvent travailler ensemble. Tous les députés, et non pas seulement ceux qui représentent des fonctionnaires, doivent s'assurer que la Fonction publique est un endroit où non seulement chaque fonctionnaire est traité avec justice, mais aussi où la justice est évidente.

Nous ne devons jamais oublier que le bilinguisme comprend le droit d'être unilingue et que ce droit s'applique tant aux Canadiens anglophones qu'aux Canadiens francophones. Notre gouvernement avait une lourde tâche en ce qui concerne la Fonction publique du Canada. L'histoire et le bilan de notre gouvernement prouvent qu'il n'a pas assumé cette tâche.

Des voix: Bravo!